

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Le onze décembre deux mille vingt cinq à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Philippe ROSSEEL, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Alain VAN SIMMERTIER, Roland VERNET, Éric VIALA

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Denis DELPIROU, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Jean-Paul REBOUL, Danielle ROLLAND, Jean RONGIER, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDRE, Nadia TERREN, André TRONCHE, Jean Louis VERDIER, Roland VIDAL

Pouvoirs :

Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Philippe LEBERICHEL pouvoir à Djuwan ARMANDET, Philippe SARANT pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Nadia TERREN pouvoir à Michel PORTENEUVE

Date et affichage de la convocation : 05 décembre 2025
Secrétaire de séance : Pierrick ROCHE
Membres en exercice : 60
Présents : 33 – Pouvoirs : 4 – Votants : 37

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement sur le budget prestations de services aux communes 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1 ;

Vu la nomenclature comptable M57 ;

Considérant qu'afin de permettre le mandatement de dépenses d'investissement début 2026 jusqu'à l'adoption du budget, il est nécessaire de prévoir le quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente ;

Considérant que pour 2025, le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget (hors chapitre 16 remboursements d'emprunts) s'élève à 333 792,75 € et propose de prévoir l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses à hauteur maximale de 83 448,19 € ;

Le Conseil communautaire,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget pour les opérations d'investissement pour un montant maximum de 83 448,19 € tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Crédits ouverts budget Prestations de services aux communes 2025 - Autorisation engagement mandatement et liquidation 25% budget 2026			
Opération	Compte	Budget 2025	Crédits ouverts BP 2026
Opération 101 - Matériel et équipements service voirie	21568 - Autre matériel d'incendie et de défense civile	500,00 €	125,00 €
TOTAL OPERATION 101		500,00 €	125,00 €
Opération 102 - Equipements service mutualisation aux	2158 - Autres matériels et outillages techniques	280 000,00 €	70 000,00 €

communes			
	TOTAL OPERATION 102	280 000,00 €	70 000,00 €
Opération 103 - Matériel et équipement chantier insertion	2185 - Matériel de téléphonie	230,00 €	57,50 €
	2158 - Autres matériels et outillages techniques	14 935,47 €	3 733,87 €
	TOTAL OPERATION 103	15 165,47 €	3 791,37 €
Opération 104 - Travaux garage Les Clages Martinet	20415332 - Subvention ets administratifs - Bâtiments et installations	38 127,28 €	9 531,82 €
	TOTAL OPERATION 104	38 127,28 €	9 531,82 €
	TOTAL	333 792,75 €	83 448,19 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable public du service de gestion comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME

Le Secrétaire de séance

Pierrick ROCHE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.